



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° G2026-009**  
**Portant changement exceptionnel du lieu de réunion du Conseil municipal**

**Le Maire de Glières-Val-de-Borne,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-7, L.2121-9 et L.2121-18 ;

**VU** la convocation du Conseil municipal en date du 29 mai 2026 pour la séance du 05 juin 2026 ;

**CONSIDERANT** que la salle d'animation habituellement utilisée pour la tenue des séances du Conseil municipal est indisponible à la date du 5 juin 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'aucune autre salle communale disponible ne présente les conditions d'accessibilité nécessaires au public et aux élus, notamment au regard des normes d'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;

**CONSIDERANT** qu'il convient, dans l'intérêt du bon déroulement de la séance du Conseil municipal et afin de garantir l'accessibilité au public, de prévoir exceptionnellement un autre lieu de réunion ;

**ARRÊTE**

**Article 1**

La séance du Conseil municipal du 5 juin 2026 se tiendra exceptionnellement dans la salle des Glières, salle de motricité de l'école Guillaume Fichet, située à 50, route de Puze - Petit Bornand 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE.

**Article 2**

Ce changement de lieu présente un caractère exceptionnel et est motivé par l'indisponibilité de la salle d'animation ainsi que par la nécessité de disposer d'un local accessible aux personnes à mobilité réduite.

**Article 3**

Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Article 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Bonneville,
- Madame la Cheffe d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie départementale de Bonneville ([cgd.bonneville@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cgd.bonneville@gendarmerie.interieur.gouv.fr)),

**REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

- Monsieur le Lieutenant, commandant la Brigade Territoriale Autonome de gendarmerie de Bonneville ([bta.bonneville@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:bta.bonneville@gendarmerie.interieur.gouv.fr)),
- Madame la Cheffe de Poste de la Police Intercommunale de Bonneville,
- Monsieur le chef du CIS de Glières-Val-De-Borne

Fait à Glières-Val-de-Borne,  
Le 29 mai 2026.

Le Maire,  
Mickaël MAISTRE.

